



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°87-2016-085

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2016

# Sommaire

## **Préfecture de la Haute-Vienne**

87-2016-10-05-001 - arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2016-10-05-001

arrêté portant modification de la composition de la  
commission départementale de surendettement des  
particuliers

*arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission départementale de  
surendettement des particuliers*



PREFET DE LA HAUTE VIENNE

## ARRETE PREFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

LE PREFET DE LA HAUTE VIENNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
Officier des palmes académiques  
Chevalier du mérite agricole

**Vu** le code de la consommation, notamment ses articles L.330-1 à L.334-12 ;

**Vu** le code du travail et notamment ses articles L.3252-2, L.3252-3, R.3252-2 et R.3252-4 et R.3324-22 et R.3324-24 ;

**Vu** la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et notamment le chapitre 1er de son titre II ;

**Vu** la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine instituant une procédure judiciaire , dite de rétablissement personnel ;

**Vu** la loi n°2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation ;

**Vu** le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers;

**Considérant** le départ de Mme Séverine JOUBERT de ses fonctions de conseillère en économie sociale et familiale au centre communal d'action sociale de la ville de Limoges ;

**Considérant** la proposition de M. Bernard BERTIN, Directeur du centre communal d'action sociale de la ville de Limoges, en date du 18 juillet 2016, pour le remplacement de Mme JOUBERT au sein de la commission départementale de surendettement des particuliers ;

sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : la composition de la commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers est fixée comme suit :

### **Représentants de l'administration :**

- le Préfet de la Haute-Vienne ou son délégué ;
- l'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Haute-Vienne, ou son délégué ;
- le directeur de la succursale de la Banque de France de Limoges ou son représentant.

### **Représentant l'association française des établissements de crédits et des entreprises d'investissement :**

- membre titulaire : M. Julien CIEKOSZ, responsable recouvrement contentieux du crédit agricole du centre ouest;
- membre suppléant : M. Laurent LHERITIER, responsable des risques de la banque de détail à la caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin.

### **Personnalités représentant les associations familiales ou de consommateurs :**

- membre titulaire : Mme Magali BENNET, confédération syndicale des familles ;
- membre suppléant : M. Alain PRAUD, Président de l'association UFC QUE CHOISIR de la Haute-Vienne.

### **Personnalités justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale :**

- membre titulaire : Mme Claire FLEAU, conseillère en économie sociale et familiale au centre communale d'action sociale de la ville de Limoges ;
- membre suppléant : Mme Virginie GORGETTE, conseillère en économie sociale et familiale au pôle solidarité enfance du conseil départemental de la Haute-Vienne.

### **Personnalités diplômées et justifiant d'une expérience dans le domaine juridique :**

- membre titulaire : maître Jean Pierre DURAND-MARQUET, Avoué honoraire près la Cour d'appel de Limoges;
- membre suppléant : maître Dominique JOUHANNEAUD, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Limoges.

**Article 2** : La commission départementale de surendettement des particuliers est présidée par le Préfet et en son absence par le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Vienne, vice-président.

En l'absence du préfet et du directeur départemental des finances publiques de la Haute-Vienne, la présidence de la commission est assurée par le délégué du Préfet.

Le délégué du DDFIP est conduit à présider la commission en l'absence du délégué du préfet.

**Article 3** : Sont délégués:

- du préfet : M. Jean-Jacques MARQUET, responsable de la mission de coordination interministérielle près le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;
- titulaire du directeur départemental des finances publiques : M. Philippe CHEYRON, administrateur des finances publiques adjoint ;
- suppléant du représentant de la Banque de France : M. Thierry BLOT, adjoint de la directrice régionale.

**Article 4** : le secrétariat de la commission est assuré par les services de la succursale de la Banque de France de Limoges.

**Article 5** : le mandat des membres désignés par le présent arrêté est de deux ans renouvelables à compter de sa publication au recueil des actes de l'État dans le département.

**Article 6** : l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 portant renouvellement de la commission départementale de surendettement des particuliers est abrogé.

**Article 7** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du département de la Haute-Vienne et d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 8** : le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional de la succursale de la Banque de France, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Limoges, le 5 OCT. 2016

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

*Signé*

Jérôme DECOURS

